

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision n° 35392 du 1^{er} juillet 2020 portant désignation
des représentants du ministre de l'intérieur à la commission de déontologie des militaires**

NOR : INTJ2017187S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article R. 4122-18, 6° dans sa rédaction résultant du décret n° 2018-289 du 20 avril 2018 relatif à l'exercice d'activités privées lucratives par certains militaires,

Décide :

Article 1^{er}

Sont désignés pour siéger à la commission de déontologie des militaires lorsqu'elle examine la situation d'un militaire de la gendarmerie nationale :

- le général de corps d'armée Pidoux (Alain), membre titulaire ;
- le général de division Thomas (Thierry), membre suppléant.

Article 2

La décision du 26 septembre 2018 est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1^{er} juillet 2020.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur général
de la gendarmerie nationale,*
C. RODRIGUEZ